Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le
ID : 071-217101336-20240415-D2024_20-DE

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024/20

Séance du 15 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 2 avril 2024	
Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	19
Votes Pour :	19
Vote Contre :	0
Abstentions :	0

Présents : LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, LABONNE NOLLET Laurie, BERDAGUE Patrick, DESCHARNE Samuel, PLATHEY Pierre, BUSSEUIL Georges, MATHUS Véronique, BOUCLIER Florence, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain, BENCADI Karim, MUNCH Armelle, MARTINOT Noémie, LAROCHE Daniel, MATHIEUX Marc

Procurations : DELANGLE Sylvie *a donné pouvoir à LAROCHE D,* MORIN DESMURS Michèle *à P. BERDAGUE,* CLEMENT Pascal a donné pouvoir à C. LAVENIR

Absents excusés :

Le secrétariat a été assuré par : P. BERDAGUE

Objet : Vote des comptes de gestion 2023 – ensemble des budgets

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans des exercices 2022, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

CL

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le
ID : 071-217101336-20240415-D2024_20-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023, par Madame le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part :

- Budget annexe « eau »
- Budget annexe « assainissement »
- Budget annexe « camping »

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le 16/04/2024

Acte contresigné le .....

Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR

MAIRIE DE LA CLAYETTE (SAONE ET LOIRE)

Le/La secrétaire de séance,

D2024/54

CL